

## Etats financiers annuels de SICAV

### LA GENERALE OBLIG-SICAV

LA GENERALE OBLIG-SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **26 mai 2025**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Karim DEROUICHE.

### BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>5 171 894,634</u>	<u>5 140 268,503</u>
Obligations et valeurs assimilées		4 671 673,269	4 640 976,507
Titres des Organismes de Placement Collectif		500 221,365	499 291,996
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>5 188 725,686</u>	<u>5 032 552,882</u>
Placements monétaires	5	3 734 834,835	2 986 670,966
Disponibilités		1 453 890,851	2 045 881,916
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<u>2 784,927</u>	<u>7 120,266</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><b>10 363 405,247</b></u>	<u><b>10 179 941,651</b></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	21 517,306	21 069,104
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	13 095,202	13 915,071
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><b>34 612,508</b></u>	<u><b>34 984,175</b></u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	9	9 801 294,814	9 639 352,398
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice		527 497,925	505 605,078
<b>ACTIF NET</b>		<u><b>10 328 792,739</b></u>	<u><b>10 144 957,476</b></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><b>10 363 405,247</b></u>	<u><b>10 179 941,651</b></u>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	<i>Note</i>	<i>Année 2024</i>	<i>Année 2023</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	342 913,537	427 136,282
Revenus des obligations et valeurs assimilées		331 335,297	416 731,962
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		11 578,240	10 404,320
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	210 767,791	204 931,412
<b>Revenus des prises en pension</b>	12	73 545,886	2 295,600
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		627 227,214	634 363,294
<b>Charges de gestion des placements</b>	13	(66 852,666)	(69 587,710)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		560 374,548	564 775,584
<b>Autres charges</b>	14	(22 770,227)	(23 161,248)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		537 604,321	541 614,336
Régularisation du résultat d'exploitation		(10 106,396)	(36 009,258)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		527 497,925	505 605,078
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		10 106,396	36 009,258
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4	101 672,952	67 944,111
Variation plus (ou moins) values potentielles sur titres	4	(20 511,032)	(13 972,311)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>618 766,241</b>	<b>595 586,136</b>

## ETAT DE VARIATION DE L' ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	<i>Année</i> <b>2024</b>	<i>Année</i> <b>2023</b>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>618 766,241</b>	<b>595 586,136</b>
Résultat d'exploitation	537 604,321	541 614,336
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(20 511,032)	(13 972,311)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	101 672,952	67 944,111
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>(434 930,978)</b>	<b>(1 941 485,706)</b>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	17 613 506,735	47 134 057,314
- Régularisation des sommes non distribuables	956 349,537	2 841 733,300
- Régularisation des sommes distribuables	509 919,578	1 447 962,536
<b>Rachats</b>		
- Capital	(18 014 054,377)	(48 931 024,092)
- Régularisation des sommes non distribuables	(980 626,477)	(2 950 242,970)
- Régularisation des sommes distribuables	(520 025,974)	(1 477 971,794)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>183 835,263</b>	<b>(1 345 899,570)</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	10 144 957,476	11 490 857,046
En fin de l'exercice	10 328 792,740	10 144 957,476
<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>		
En début de l'exercice	72 822	87 244
En fin de l'exercice	69 796	72 822
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>147,985</b>	<b>139,312</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>6,23%</b>	<b>5,77%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La GENERALE-OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 26 juillet 2000 à l'initiative de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 10 Janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, GENERALE-OBLIG SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la GENERALE-OBLIG SICAV est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », le dépositaire étant l'ATB.

La GENERALE OBLIG-SICAV est devenue une sicav de capitalisation par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 2017.

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

#### **3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « GENERALE OBLIG-SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### **3.3- Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.4- Opérations de pensions livrées**

- ***Titres mis en Pension***

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

### 3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à D : 5.171.894,634 , s'analysant ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% actif net
	<b><u>Obligations et valeurs assimilés</u></b>		<b>4 533 978,500</b>	<b>4 671 673,269</b>	<b>45,23%</b>
	<b>Obligations des sociétés</b>		<b>4 533 978,500</b>	<b>4 671 673,269</b>	<b>45,23%</b>
TN0003400405	EO SUB AMEN BANK 2010-1(TMM+0,85%)	3 000	19 860,000	20 332,708	0,20%
TN0003400660	EO AMEN BANK SUB 2020 B	5 000	200 000,000	213 031,987	2,06%
TN0003600509	EO ATB 2007/1 (TMM+2%)	5 000	160 000,000	167 733,862	1,62%
TN0003600640	EO SUB ATB 2017 CAT A	1 000	20 000,000	21 283,712	0,21%
TN0004700811	EO ATL 2020-1	5 000	100 000,000	101 738,302	0,98%
TNFUHZ3R7VR5	EO ATL 2021/1	5 000	300 000,000	322 285,105	3,12%
TN4J4VCBM140	EO ATL 2022/1	2 000	120 000,000	122 000,071	1,18%
TNMA55MMDD46	EO ATL 2023/1 CAT A	1 000	80 000,000	85 728,525	0,83%
TNTUDMZLCA16	EO ATL 2024/2	4 000	400 000,000	402 087,014	3,89%
TN0004620134	EO BTK 2009	1 000	6 618,500	7 017,797	0,07%
TN3Z8BRRN997	EO BTK 2024/1	2 000	200 000,000	200 643,770	1,94%
TN0004201471	EO CIL 2020/1	10 000	100 000,000	100 622,536	0,97%
TN0003900263	EO UIB 2011/1 CAT B	2 500	87 500,000	89 046,521	0,86%
TNSH8NXC1WC4	EO SUB BH 2021-2	5 000	250 000,000	254 270,460	2,46%
TN0007780067	EO ABC 2020/1 CAT A	10 000	200 000,000	209 306,302	2,03%
TN0002102150	EO TLF 2021-1	1 500	60 000,000	63 330,350	0,61%
TNYJL6N2AEP6	EO TLF 2022/1 TF	2 000	120 000,000	126 766,817	1,23%
TNXIY8MEDJE3	EO TLF 2022/2	4 000	240 000,000	243 787,398	2,36%
TN0002601060	EO SUB STB 2021/1	5 000	300 000,000	319 168,525	3,09%
TN4J4VCBM14	EO TJR LEASING 2022/1	9 500	570 000,000	582 618,082	5,64%

TNEDMOU67Y09	EO TAYSIR 2024-1 CAT A	1 000 000	1 000 000,000	1 018 873,425	9,86%
	<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>492 809,505</b>	<b>500 221,365</b>	<b>4,84%</b>
	<b>Titres des OPCVM</b>		<b>492 809,505</b>	<b>500 221,365</b>	<b>4,84%</b>
TNOVYWALSB95	FCP AMANETT	4 515	492 809,505	500 221,365	4,84%
<b>TOTAL</b>			<b>5 026 788,005</b>	<b>5 171 894,634</b>	<b>50,07%</b>
<b>Pourcentage par rapport à l'Actif</b>					<b>49,91%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> d'acquisition	<u>Intérêts</u> cours nets	<u>Plus (moins)</u> values latentes	<u>Valeur</u> au 31 décembre	<u>Plus (moins)</u> values réalisées
<u>Soldes au 31 décembre</u> <b>2023</b>	4 940 608,604	202 375,827	(2 715,928)	5 140 268,503	
<u>* Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations	1 600 000,000			1 600 000,000	
Titres OPCVM	7 120 429,481			7 120 429,481	
<u>* Remboursements et</u> <u>cessions de l'exercice</u>					
Obligations de sociétés	(1535138,500)			(1 535 138,500)	
Titres OPCVM	(7 09989,080)			(7 098 989,080)	101 672,952
Emprunt national	(122,500)			(122,500)	
<u>* Variations des plus ou</u> <u>moins values portefeuilles</u> <u>titres</u>			(20 511,032)	(20 511,032)	
<u>* Variations des intérêts</u> <u>cours</u>		(34 042,238)		(34 042,238)	
<u>Soldes au 31 décembre</u> <b>2024</b>	5 026 788,005	168 333,589	(23 226,960)	5 171 894,634	101 672,952

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à D : 3.734.834,835 , se détaillant comme suit :

	<b>Désignation du titre</b>	<b>Montant</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2023</b>	<b>% Actif net</b>
	<b>Créances sur opérations de pensions livrées</b>		<b>749 226,400</b>	<b>749 534,301</b>	<b>7,26%</b>
	Pension Livrée Amen Bank 7,50% au 09/01/2025 pour 10 jours		749 226,400	749 534,301	7,26%
	<b>Certificats de dépôt</b>	<b>3 000 000</b>	<b>2 980 759,018</b>	<b>2 985 300,534</b>	<b>28,90%</b>
TNT3ZQQOK9A4	Certificat de dépôt BTL au 22/01/2025 à 9,99% pour 30 jours	1 000 000	993 394,982	995 376,486	9,64%
TNK4L7UABE11	Certificat de dépôt TSB au 24/01/2025 à 9,74% pour 30	1 000 000	993 558,947	995 061,860	9,63%

TNVT7WIWGQ38	jours Certificat de dépôt ATB au 23/01/2025 à 9,74% pour 30 jours	500 000	496 779,473	497 638,280	4,82%
TNHGO0MFOOF5	jours Certificat de dépôt BNA au 29/01/2025 à 8,99% pour 30 jours	500 000	497 025,616	497 223,908	4,81%
<b>TOTAL</b>		<b>3 000 000</b>	<b>3 729 985,418</b>	<b>3 734 834,835</b>	<b>36,16%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>					<b>36,04%</b>

#### Note 6: Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à D : 2.784,927 contre D : 7.120,266 au 31/12/2023 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	2 784,927	7 120,266
<b>Total</b>	<b>2 784,927</b>	<b>7 120,266</b>

#### Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à D : 21.517,306 contre D : 21.069,104 au 31/12/2023 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du dépositaire	5 948,952	5 948,890
Rémunération du gestionnaire	15 568,354	15 120,214
<b>Total</b>	<b>21 517,306</b>	<b>21 069,104</b>

#### Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à D : 13.095,202 contre D : 13.915,071 au 31/12/2023 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	4 335,630	5 194,728
CMF	951,243	912,014
Etat retenue à la source	7 808,329	7 808,329
<b>Total</b>	<b>13 095,202</b>	<b>13 915,071</b>

#### Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice 2023 se détaillent ainsi :

##### Capital au 31-12-2023

Montant	9 639 352,398
Nombre de titres	72 822
Nombre d'actionnaires	355

##### Souscriptions réalisées

Montant	17 613 506,735
Nombre de titres émis	133 064
Nombre d'actionnaires nouveaux	101

### Rachats effectués

Montant	(18 014 054,377)
Nombre de titres rachetés	(136 090)
Nombre d'actionnaires sortants	(120)

### Autres mouvements

Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	(3 267,342)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(20 511,032)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	101 672,952
Résultat incorporé à la VL (A)	505 605,078
Régularisation du résultat incorporé à la VL	(21 009,598)

### Capital au 31-12-2024

Montant	9 801 294,814
Nombre de titres	69 796
Nombre d'actionnaires	336

### **Note 10 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent à la clôture de l'exercice D : 342.913,537, contre D : 427.136,282 en 2023 et se détaillent comme suit :

	<b>Année 2024</b>	<b>Année 2023</b>
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	331 332,323	416 722,650
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (Emprunt National)	2,974	9,312
<b><u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u></b>		
<i>Revenus des Titres OPCVM</i>		
- Dividendes	11 578,240	10 404,320
<b>Total</b>	<b>342 913,537</b>	<b>427 136,282</b>

### **Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires totalisent à la clôture de l'exercice D : 210.767,791, contre D : 204.931,412 en 2023 et se détaillent ainsi :

	<b>Année 2024</b>	<b>Année 2023</b>
Intérêts des dépôts à vue	23 493,169	28 596,087
Intérêts des certificats de dépôt	187 274,622	176 335,325
<b>Total</b>	<b>210 767,791</b>	<b>204 931,412</b>

#### **Note 12 : Revenus des prises en pension**

Les Intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	<b>Année 2024</b>	<b>Année 2023</b>
Intérêts des pensions livrées	73 545,886	2 295,600
<b>Total</b>	<b>73 545,886</b>	<b>2 295,600</b>

#### **Note 13 : Charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements totalisent à la clôture de l'exercice D : 66.852,666 contre D : 69.587,710 en 2023 et se détaillent ainsi :

	<b>Année 2024</b>	<b>Année 2023</b>
Commission de gestion de la CGI	60 902,604	63 637,845
Rémunération du dépositaire	5 950,062	5 949,865
<b>Total</b>	<b>66 852,666</b>	<b>69 587,710</b>

#### **Note 14 : Autres charges**

Les autres charges totalisent à la clôture de l'exercice D : 22.770,227 contre D : 23.161,248 en 2023 et se détaillent ainsi:

	<b>Année 2024</b>	<b>Année 2023</b>
Honoraires commissaire aux comptes	12 000,042	12 000,105
Redevance CMF	10 235,743	10 695,459
Contribution Sociale de Solidarité	400,000	400,000
Autres	134,442	65,684
<b>Total</b>	<b>22 770,227</b>	<b>23 161,248</b>

## **Note 15 : Autres informations**

### **15.1. Données par action et ratios pertinents**

<u>Données par action</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Revenus des placements	8,987	8,711	10,636	9,106	8,576
Charges de gestion des placements	(0,958)	(0,956)	(1,067)	(1,052)	(0,868)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>8,029</b>	<b>7,756</b>	<b>9,569</b>	<b>8,054</b>	<b>7,708</b>
Autres charges	(0,326)	(0,318)	(0,303)	(0,274)	(0,247)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>7,703</b>	<b>7,438</b>	<b>9,266</b>	<b>7,780</b>	<b>7,461</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,145)	(0,494)	(2,156)	(2,099)	(1,137)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>7,558</b>	<b>6,943</b>	<b>7,111</b>	<b>5,681</b>	<b>6,324</b>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(0,294)	(0,192)	(0,087)	0,099	0,102
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1,457	0,933	(0,103)	0,051	(0,623)
<b>Plus (ou moins) values sur titres (2)</b>	<b>1,163</b>	<b>0,741</b>	<b>(0,190)</b>	<b>0,150</b>	<b>(0,522)</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>8,865</b>	<b>8,179</b>	<b>9,076</b>	<b>7,930</b>	<b>6,939</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>1,163</b>	<b>0,741</b>	<b>(0,190)</b>	<b>0,150</b>	<b>(0,522)</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,047)	(0,082)	0,094	0,032	0,130
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>1,116</b>	<b>0,659</b>	<b>(0,096)</b>	<b>0,182</b>	<b>(0,392)</b>
Valeur liquidative	147,985	139,312	131,709	124,695	118,832
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	0,67%	0,71%	0,83%	0,86%	0,75%
Autres charges / actif net moyen	0,23%	0,23%	0,24%	0,22%	0,21%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,26%	5,12%	5,55%	4,67%	5,46%

### **15.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

#### **Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de la "GENERALE OBLIG-SICAV" est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement "CGI". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

#### **Rémunération du dépositaire :**

La banque "ARAB TUNISIAN BANK" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de D : 5.000 HT.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

***I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS***

***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « GENERALE-OBLIG SICAV » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 10.363.405, un actif net de D : 10.328.793 et un bénéfice de D : 618.766.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

***Paragraphe d'observation***

Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de l'exercice, 49,91% du total des actifs, se situant ainsi en dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités qui s'élèvent à 50,07% du total des actifs, dépassent le seuil de 50% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

### ***Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 15 Avril 2025

**Le commissaire aux comptes :**

**FINOR**

**Karim DEROUICHE**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions précitées.

De notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 15 Avril 2025

**Le commissaire aux comptes :**

**FINOR**

**Karim DEROUICHE**